



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027

Dossier d'inscription à déposer ou à envoyer complété en mairie
1 DOSSIER PAR ENFANT

Commune d'OETING

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant : Garçon : Fille :

Né(e) le : à

Demande de dérogation oui

Ecole demandée :

Motif :

(Joindre obligatoirement la demande de dérogation)

INFORMATIONS			
Mère⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> / Tuteur(rice)⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>		Père⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
(1) Merci de cocher la case du parent à joindre en premier en cas d'urgence			
Nom			
Prénom			
Adresse			
Tél. mobile			
Tél. pro			
Tél. domicile			
Email ⁽²⁾			
(2) La commune privilégie désormais la communication par mail			
Situation Familiale	Mariés <input type="checkbox"/>	Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	Séparés ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>
	Pacsés <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcés ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>
	Union libre <input type="checkbox"/>	Précisez si : garde alternée	
(3) Si séparés ou divorcé joindre copie de l'ordonnance du juge			
AUTRES ENFANTS DU FOYER			
Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée
Accueil périscolaire	OUI (4) <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
(4) Prendre rapidement contact avec l'accueil périscolaire au (03) 54 81 10 44 ou par mail secretariat-oeting@francas54.org pour préinscription – Places limitées			
Je soussigné(e) Madame, Monsieur certifie(nt) l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus			
Fait à le, 2026			Signature des parents

Préinscription en mairie obligatoire

Pour plus de rapidité et de praticité, les familles devront déposer ou transmettre par courrier, courriel en mairie un dossier d'inscription accompagné des pièces obligatoires suivantes :

- **Dossier de préinscription complété et signé** (disponible en mairie ou en ligne sur le site mairie www.mairie-oeting.fr)
- **Livret de famille** (copie complète)
- **Copie d'un justificatif de domicile** (de moins de 3 mois, facture téléphone, électricité, eau, taxes...)
- **Familles divorcées ou séparées**
 - Jugement de divorce (autorité parentale)
 - Attestation de séparation, s'il y a lieu, signée des 2 parents (précisant l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant)
 - Dans les 2 cas, autorisation manuscrite originale de scolarisation du second parent avec copie de la carte d'identité

/!\ TOUT DOSSIER INCOMPLET ne pourra être traité

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support informatique par la commune de Oeting afin d'inscrire votre(vos) enfant(s) dans un établissement scolaire de la commune. Elles sont collectées par la Mairie et sont destinées aux établissements scolaires concernés. Elles sont conservées pendant 5 ans. La base juridique du traitement est une obligation légale. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation ou d'opposition auprès du Secrétariat Général en envoyant un courriel à mairie@mairie-oeting.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL »